Le Sous-comité accepte cet argument et recommande par conséquent :

39. Que soit créé un Comité permanent de la condition physique et du sport amateur.

Le Comité servirait de tribune politique et ferait partie du processus de «liaison et de leadership», réputé favoriser la progression du système du sport amateur au Canada. Sa contribution permettra de régler les différends qui existent entre les divers organismes et les groupes à intérêt particulier qui montrent la voie aux millions de Canadiens participant, directement et indirectement, au sport amateur.

H. La Loi

D'après les mémoires que le Sous-comité a reçus et les témoignages qu'il a entendus, il semble que l'amélioration du système sportif canadien exige la modification des politiques et des programmes concernant le sport amateur. De plus, compte tenu des recommandations formulées dans le présent rapport, le Sous-comité recommande :

40. Que l'on modifie la «Loi sur la condition physique et le sport amateur».